

## RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

### DIRECTION

Mme FOUILLARD assure la direction de l'école.

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- |                                |                         |
|--------------------------------|-------------------------|
| • <b>Cour du bas :</b>         | • <b>Cour du haut :</b> |
| PS : Mme GREVET                | CP/CE1 : Mme HOUARY     |
| MS/GS : Mme FLAMENT            | CE1/CE2 : Mme RENAULT   |
| GS/CP : Mme BRENEY / M. ROBERT | CE2/CM1 : Mme BRUSSEAU  |
|                                | CM1/CM2 : Mme PIERRE    |
|                                | CM1/CM2 : Mme LAZARO    |

### ACCUEIL / HORAIRES / SORTIES:

- L'accueil a lieu à 8h20 et à 13h20. L'accès à l'école est interdit avant 8h20 et avant 13h20, hors bus et garderie : la surveillance n'est pas assurée par les enseignantes.
- **Les horaires en élémentaire et en maternelle sont identiques** : classe de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis et jeudis, **de 8 h 30 à 11 h 30 les mercredis et vendredis.**
- **Les parents veillent au respect des horaires de manière à ce que leur(s) enfant(s) arrive(nt) à l'heure.**
- **En raison des dispositifs de sécurité :**
  - les parents et accompagnateurs des élèves de maternelle ne pourront plus entrer dans les locaux. Les enfants seront pris en charge par une enseignante ou une ATSEM à la porte des bâtiments.
  - Le portillon sera fermé à clé à 8 h 30 et 13 h 30 précises.
- Les parents de l'élémentaire qui attendent devant le portail doivent libérer le passage pour les groupes d'enfants prenant le bus. Tout attroupement sera évité.
- **ACCES A L'ECOLE : Aucune voiture ne doit se garer ou manœuvrer dans l'espace stationnement du personnel de l'école** (même pour un arrêt minute).
- Il est recommandé d'emprunter les passages aménagés pour les piétons.

### ABSENCES

- A l'école élémentaire, la fréquentation scolaire est obligatoire et nous vous demandons de la respecter.
- Il est important que les enfants de maternelle fréquentent régulièrement l'école dès la petite section .
- **En élémentaire comme en maternelle, les parents doivent signaler l'absence rapidement par téléphone si possible avant 8h15 et justifier par écrit le motif de l'absence** ; un certificat médical n'est pas obligatoire (Au-delà de 4 demi-journées par mois d'absence non motivée, la situation de l'élève est signalée à l'Inspection académique).
- Pour une absence (RV par exemple) en cours de journée, les parents doivent venir chercher leur enfant dans les locaux scolaires ; les parents devront à cet effet signer une décharge. En aucun cas, un enfant n'est autorisé à quitter l'école seul durant les cours. Le portillon étant fermé à clé, veuillez vous adresser au secrétariat de mairie pour son ouverture.

### TELEPHONE

- Un seul numéro pour la maternelle et l'élémentaire: 03 81 52 19 07

### CANTINE – GARDERIE – TRANSPORTS SCOLAIRES

- Pour toute information, inscription ou changement d'emploi du temps, merci de prendre contact directement avec la mairie (03 81 41 11 30).

### ASSURANCE

Une attestation d'assurance scolaire individuelle et responsabilité civile est à fournir ; celle-ci doit couvrir les risques de dommages causés par l'élève mais aussi les risques de dommages subis par lui.

### MEDICAMENTS

Aucun médicament ne peut être donné à l'école. Si un enfant suit un traitement médical, il est nécessaire de demander une posologie en dehors des heures scolaires ou d'établir un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) en lien avec le médecin scolaire.

## MATERIEL

- En cas de perte ou de détérioration, les livres prêtés par l'école devront être remboursés par les parents (forfait de 7€).
- Les enfants ne doivent pas venir à l'école avec des objets dangereux ou des objets de valeur.
- **Les vêtements et le matériel doivent être marqués** (utiliser les étiquettes pour les vêtements) ; **chaque année, de nombreux vêtements oubliés et jamais réclamés restent à l'école.**
- **Rappel** : les chaussures doivent tenir aux pieds des enfants (pas de tongs, de claquettes). Les chaussures à talons sont proscrites.

## LIAISON PARENTS / MUNICIPALITE / ECOLE

Vérifier régulièrement les cahiers de texte, les pochettes, les cahiers de liaison utilisés pour transmettre aux parents les informations concernant les activités scolaires et péri-éducatives des élèves.

**Le cahier du jour et/ou de liaison doit être signé régulièrement.**

**PORTAIL EDUCATIF** : Nous vous invitons à consulter régulièrement le «Portail éducatif Besançon» par l'intermédiaire du code donné à votre enfant. Là, des informations de plus en plus nombreuses vous sont données ainsi que les devoirs (<http://www.ecoles.grandbesancon.fr>).

## REUNIONS de parents:

PS - Mme Grevet : lundi 11 septembre

MS/GS - Mme Flament : mardi 12 septembre

GS/CP - Mme Breney/M. Robert : mardi 19 septembre

CP/CE1 - Mme Houary : mardi 19 septembre

CE1/CE2 - Mme Renault : jeudi 7 septembre

CE2/CM1 - Mme Brusseau : jeudi 7 septembre

CM1/CM2 – Mme Pierre : jeudi 14 septembre

CM1/CM2 - Mme Lazaro : mardi 12 septembre

Toutes les réunions ont lieu à 18h.

## COOPERATIVE:

Son montant est fixé à **15 €/enfant, 12 €/enfant si la fratrie comporte deux élèves, 10 €/enfant si la fratrie comporte trois élèves scolarisés à l'école.**

Votre participation volontaire permet de mener à bien de nombreuses activités ; mais également d'effectuer des achats pour le fonctionnement de l'école et des classes : abonnements pour la classe et la bibliothèque, cotisations diverses (sport scolaire, bibliothèque), matériel d'EPS, arts plastiques et travaux manuels.

**Règlement par élève et par chèque** à l'ordre de la Coopérative scolaire.

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS** : Merci de compléter de manière lisible les renseignements sur la fiche individuelle de votre enfant.

## CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017 :

**Toussaint** : du vendredi 20 octobre 2017 après la classe au lundi 6 novembre 2017

**Noël** : du vendredi 22 décembre 2017 après la classe au lundi 8 janvier 2018 au matin.

**Hiver** : du vendredi 9 février 2018 après la classe au lundi 26 février 2018 au matin.

**Printemps** : du vendredi 6 avril 2018 après la classe au lundi 23 avril 2018 au matin.

Le début des **vacances d'été** est fixé au vendredi 6 juillet 2018 après la classe.

**Élections de parents d'élèves** : vendredi 13 octobre 2017

**Vous êtes priés de lire attentivement le règlement intérieur de l'école affiché à l'entrée de l'école, disponible sur le portail éducatif (voir ci-dessus) ou par écrit sur demande.**